



Syndicat Interco CFDT Pénitentiaire

Adresse : 505 rue de Cuincy, BP 707, 59507 DOUAI Cedex

Tél: 03.61.16.23.15. **Port** : 06.69.22.15.37.

Mail : cfdt@cfdtpenit.org

Site : www.cfdtpenit.org

Douai, le 22 Septembre 2021,

PRESENTATION DU BUDGET MINISTERE JUSTICE 2022 **PAR LE GDS !**

La CFDT Pénitentiaire ne peut qu'entendre favorablement les mesures annoncées globalement par le Garde des Sceaux Ministre de la justice ce jeudi 22 septembre 2021 même s'il faut rester prudents! Sans compter que les avancées ne sont pas forcément les mêmes pour tous.tes !

Les organisations syndicales étaient présentes sur site (en nombre limité) ou participaient en visioconférence avec les difficultés inhérentes à cette présentation à distance.

La CFDT Pénitentiaire aurait apprécié obtenir un support en amont de la présentation afin de pouvoir se faire un avis objectif sur les annonces faites.

Faisant suite à l'année 2021 d'un budget historique, le GDS présente le budget justice 2022 comme un budget qui abonde le service public de la justice avec une augmentation sensible de 08 % et qui avoisine les 09 milliards d'euros.

Sur le quinquennat, la hausse des moyens dédiés à la Justice est de 33 %. Selon le ministère, 7 400 emplois ont été créés en cinq ans dont 3 450 ces douze derniers mois.

L'année 2022 sera consacrée au financement des mesures essentielles de la Loi de Programmation et de Réforme de la Justice, la justice de proximité, le renforcement de la confiance en l'institution judiciaire, les Etats Généraux de la Justice...

Environ 100 millions d'euros seront utilisés pour renforcer la sécurisation globale des établissements, numériser leur fonctionnement et améliorer les conditions de détention.

Dont 45 millions pour sécuriser les sites pénitentiaires, les parkings des personnels, brouilleurs (téléphone, anti-drones, filets anti-projections).

Dont 55 millions pour le déploiement de SAGEO dans le cadre des missions extérieures et pour la simplification du suivi et du travail en détention (NED).

Le budget 2022 veut revaloriser les « petits » salaires par une revalorisation des corps et des primes pour les agents excellents (personnels administratifs).

Il y aura une revalorisation de l'ICP, des heures de nuit (De 17 à 20 euros et à 24 euros pour une nuit majorée), l'astreinte de 110 à 150 euros.

La fusion des grades surveillant-surveillant brigadier fait l'objet actuellement d'une réflexion non encore aboutie.

Restons vigilants car la faible attractivité, la déperdition des personnels, la démotivation de certains corps, les nombreux emplois à combler, des mesures statutaires loin d'être abouties pour tous, sont autant de thématiques fortes sur lesquelles il est indispensable d'avancer!

Attendons la présentation et la déclinaison qui sera faite la semaine prochaine lors de la présentation du budget de l'administration pénitentiaire.

Le bureau CFDT Pénitentiaire